

Délibération DEL-CC-2024-124

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 2 JUILLET 2024

A LA SALLE LA PASSERELLE, 8 GRAND'RUE A MAULEON

Le deux juillet deux mille vingt-quatre, à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle La Passerelle, 8 Grand'Rue à Mauléon, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (63) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-Louis LOGEAIS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Patricia MIMAULT, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Pouvoirs (6) : Joël BARRAUD pouvoir à Anne-Marie REVEAU, Sylvie BAZANTAY pouvoir à André BOISSONNOT, Nathalie BERNARD pouvoir à Serge BOUJU, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Rachel MERLET, Etienne HUCAULT pouvoir à Pascal GABILY, Rodolphe ROUE pouvoir à Dany GRELLIER

Absents (12) : Philippe ROBIN, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Sylvie BAZANTAY, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Jean-Pierre BODIN, Stéphanie FILLON, Jean-Jacques GROLLEAU, Etienne HUCAULT, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT

Date de convocation : 26-06-2024

Secrétaire de séance : Madame Claire PAULIC

STRATEGIE ET PARTENARIATS

Association La Colporteuse - Lancement action « Ecole de la Transition Ecologique - ETRE » : demande de subvention de fonctionnement 2024

Considérant la demande de subvention reçue de l'association ;

L'Association "La Colporteuse" située sur la commune d'Argentonnay a initié un projet innovant : « l'Ecole de la Transition Ecologique ETRE » tournée vers les métiers du bois, du recyclage, du métal, de l'écoconstruction et de la biodiversité.

Première école du genre sur la région "Nouvelle Aquitaine", son ambition est de proposer des initiations aux métiers de la transition écologique, adaptées au public en difficulté (jeunes en décrochage scolaire notamment, personnes en situation de handicap, en réorientation professionnelle).

La mise en œuvre de ce projet ETRE nécessite l'animation du réseau d'acteurs concernés par le projet et qui mobilise :

- Les organismes de formation ;
- Les acteurs de l'insertion ;
- Les acteurs du réemploi.

Il s'agit d'organiser, de faciliter la continuité entre les différentes structures et dispositifs et de mutualiser les équipements et les outils.

La Colporteuse assure cette mission de coordination et d'animation du dispositif.

Elle sollicite une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération pour soutenir ce travail de coordination et d'animation de l'ensemble des acteurs, économique, insertion, formation, concernés par ce projet en faveur du développement des emplois et des compétences dans le secteur du recyclage, du réemploi et de l'écoconstruction.

Le Budget pour l'année 2024 est de 42 214 € : ingénierie de projet, élaboration d'outils de communication valorisant cette expérimentation.

La Région finance pour partie cette action.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'appui au lancement de cette initiative innovante et expérimentale de 10 000 € pour l'année 2024.

Le conseil communautaire est invité à :

- **attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000€ pour l'année 2024 à l'association "La Colporteuse" pour le lancement de cette nouvelle action « Ecole de la Transition Ecologique ETRE » ;**
- **imputer la dépense au budget général 2024, chapitre 65 ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 05 JUIL. 2024

Notifié ou publié le 05 JUIL. 2024

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

